

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

**ILNAS-EN 747-1:2012+A1:2015**

## **Meubles - Lits superposés et lits surélevés - Partie 1: Exigences de sécurité, de résistance et de durabilité**

Möbel - Etagenbetten und Hochbetten -  
Teil 1: Anforderungen an die Sicherheit,  
Festigkeit und Dauerhaltbarkeit

Furniture - Bunk beds and high beds -  
Part 1: Safety, strength and durability  
requirements

**05/2015**



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 747-1:2012+A1:2015 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 747-1:2012+A1:2015.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 747-1:2012+A1:2015

**NORME EUROPÉENNE** **EN 747-1:2012+A1**  
**EUROPÄISCHE NORM**  
**EUROPEAN STANDARD**

Mai 2015

ICS 97.140

Remplace EN 747-1:2012

Version Française

**Meubles - Lits superposés et lits surélevés - Partie 1: Exigences  
de sécurité, de résistance et de durabilité**

Möbel - Etagenbetten und Hochbetten - Teil 1:  
Anforderungen an die Sicherheit, Festigkeit und  
Dauerhaltbarkeit

Furniture - Bunk beds and high beds - Part 1: Safety,  
strength and durability requirements

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 8 Mars 2012 et comprend l'amendement 1 adopté par le CEN le 16 Avril 2015.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

**CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles**

## Sommaire

		Page
<b>Avant-propos</b> .....		3
<b>Introduction</b> .....		4
<b>1</b>	<b>Domaine d'application</b> .....	4
<b>2</b>	<b>Références normatives</b> .....	4
<b>3</b>	<b>Termes et définitions</b> .....	4
<b>4</b>	<b>Exigences de sécurité</b> .....	5
4.1	Construction .....	5
4.1.1	Généralités .....	5
4.1.2	Trous, intervalles et ouvertures accessibles .....	6
4.1.3	Sommier(s) .....	7
4.1.4	Barrières de sécurité .....	7
4.1.5	Échelle ou autre moyen d'accès .....	8
4.2	Résistance de l'échelle ou autre moyen d'accès : Fixation, déformation et résistance .....	9
4.3	Résistance du cadre et des fixations .....	9
4.4	Stabilité .....	9
4.5	Fixation du lit supérieur au lit inférieur .....	9
<b>5</b>	<b>Instructions d'utilisation</b> .....	10
<b>6</b>	<b>Marquage</b> .....	11

## Avant-propos

Le présent document (EN 747-1:2012+A1:2015) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 207 «Meubles», dont le secrétariat est tenu par UNI.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en novembre 2015, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en novembre 2015.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document inclut l'Amendement 1, approuvé par le CEN le 2015-04-16.

Le début et la fin du texte ajouté ou modifié par l'amendement est indiqué dans le texte par des repères A1 A1.

Le présent document remplace l'A1 EN 747-1:2012 A1.

A1 *texte supprimé* A1

L'EN 747 est divisée de la manière suivante :

- EN 747-1, *Ameublement – Lits superposés et lits surélevés – Partie 1 : Exigences de sécurité, de résistance et de durabilité* ;
- EN 747-2, *Ameublement – Lits superposés et lits surélevés – Partie 2 : Méthodes d'essai*.

Il convient de noter que les changements faits dans la Partie 2 sont importants pour la Partie 1 car des informations concernant les charges et les forces sont indiquées dans la Partie 2.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.